

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [95] (2007)
Heft: 1514

Rubrik: Dossier
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Enfermée

Quartier femme

Depuis plus de deux siècles, la prison est la réponse principale que nos sociétés ont trouvée pour se protéger de la délinquance, maintenir les suspects à portée de justice et punir les déviants à l'ordre juridique. La prison commence cependant à montrer ses limites face à des préoccupations sécuritaires toujours plus importantes, impliquant le contrôle d'une population toujours plus large. Etranger-e-s, délinquant-e-s de la route, dealers de tous acabits viennent grossir les rangs de la population carcérale sans que ne soit jamais remis en cause la pertinence de l'enfermement pour des délits qui souvent restent formels - en effet, contrevenir à la Loi sur les Etrangers, conduire en état d'ébriété sans causer d'accident ou dealer au coin de la rue pour se payer une dose ne constitue une atteinte ni aux biens, ni à l'intégrité physique de tiers. Peu de remise en cause également des problèmes posés par la prison préventive, alors même que les tribunaux surchargés ne sont souvent plus à même de traiter les dossiers dans un temps suffisamment court pour que la présomption d'innocence ait encore un sens. L'émilie a voulu savoir comment un tel contexte se conjugue au féminin.

Estelle Pralong, Corinne Taddeo, E.J.-R.

Avant le procès: créativité et angoisse

L'unité-femmes constitue un microcosme un peu à part au sein de la prison préventive genevoise. Il n'y a pas de problème de surpopulation, toutes les détenues ont accès aux ateliers de travail, les pièces communes sont décorées de plantes vertes, le personnel est à l'écoute. Pourtant, c'est toujours la prison : privation de liberté et incertitude.

En ce matin sombre et pluvieux, l'arrivée à la prison de Champ-Dollon correspond bien à l'idée que l'on peut se faire de ce genre d'endroit : bâtiments sombres, contrôles de sécurité, lourdes portes, bruits de clés ponctuant le chemin qui mène au quartier des femmes. Une dizaine de détenues sont réparties dans les différentes pièces qui leur sont affectées : l'une boit un café au réfectoire, un petit groupe travaille à l'atelier de couture et de repassage; à la menuiserie, une toute jeune femme colle un cadre, une autre confectionne un vase à l'atelier de céramique tandis que deux autres étudient le français avec application. Au premier abord, l'ambiance est peu carcérale : plantes vertes et relations plutôt détendues avec le personnel d'encadrement. Les femmes présentes sont intimidées ou concentrées sur leur travail. Elles ont davantage l'air fragiles que dures à cuir...



DR

Incertitude totale

Pourtant règne dans ces ateliers une angoisse vite perceptible : en attente de jugement et en détention provisoire pour une durée inconnue, l'incertitude est totale. Enfermées dans leur cellule soirs et week-ends, les détenues vivent éloignées de leurs proches, et pour certaines de leurs enfants. A la merci de la décision d'un juge, elles attendent leur verdict : expulsion, transfert dans une prison éloignée ou liberté provisoire jusqu'au jugement.

Anouck, céramiste de formation et responsable de l'atelier de création, explique qu'il est parfois difficile de faire co-exister toutes ces femmes aux origines et parcours si différents. D'autant plus que certaines, en sevrage, sont sous médicaments. Ce sont en majorité des personnes d'origine étrangère qui sont en détention préventive, les autorités craignant davantage le délit de fuite qu'avec les Helvètes. Il s'agit, pour Anouck et les gardiennes, de les occuper et de les aider à retrouver un peu de sérénité et de confiance. Heureusement la terre est un matériau universel que beaucoup de femmes parviennent à s'approprier, chacune à sa manière. Les œuvres produites sont très diverses : bols, vases, fruits, statuettes, masques. L'équipe de l'unité-femmes a même pu mettre sur pieds des projets de collaboration avec des musées genevois. Dans le cadre d'une exposition sur l'Égypte, les détenues, afin de confectionner des masques, se sont fait mouler le visage. « C'était incroyable, toutes ces femmes couchées dans le couloir, immobiles avec le visage couvert de plâtre et deux pailles pour respirer » raconte Martial, gardien et responsable de l'atelier de menuiserie. « Nous constituons un peu une anomalie, ici. Avec, tant que tout se passe bien, un peu plus de liberté que dans le reste de l'établissement. »

Moins égale mieux

Martial, gardien doté d'une formation sociale, préfère travailler à l'unité-femmes. En effet, chez les hommes, les conditions de travail sont plus dures. Avec la surpopulation – plus de 400 prisonniers pour 244 places – il n'y a pas de temps pour établir de véritables échanges. Le travail des détenus est tourné vers la production et l'entretien de la prison. Les activités plus créatrices et le faible nombre de femmes détenues permettent des liens plus riches. Ces conditions favorisent une baisse des récidives et une aide à la réinsertion. « Par contre, tout est plus compliqué » explique Martial, « elles sont plus fantasques. Les relations entre elles et avec les détenus sont complexes. Cependant, elles sont solidaires, un peu comme un panier de crabes qui s'entraident. » Ces femmes sont là pour trafic ou transport de drogue, vols, escroqueries, meurtres... Les gens qui atterrissent en prison sont souvent les plus fragiles. La plupart des détenues ont été abusées par un proche et n'ont souvent que la prostitution ou la drogue pour essayer de sortir de la misère.

Anouck, Martial et la gardienne Anne-Marie soulignent l'importance de la mixité du personnel à l'unité-femmes. Il est plus sain que les femmes ne restent pas seulement entre elles. Etablir des relations claires avec des hommes leur est bénéfique. Il s'agit bien sûr que les hommes en question soient suffisamment bien dans leur peau pour établir avec elles des relations apaisantes et dépourvues d'ambiguïté. Enfin, Anne-Marie, qui elle aussi apprécie de travailler à l'unité-femmes, explique que ce qu'elle craint le plus est d'ouvrir une cellule et de découvrir une détenue en train de se mutiler ou de se pendre... Car malgré les plantes, la prison reste la prison.

Le code pénal nouveau est arrivé

Le nouveau code pénal suisse est entré en vigueur le 1er janvier de cette année. Il contient quelques modifications au niveau des possibilités de peines. Notamment, pour les peines de courtes durées, la prison peut être remplacée par des jours-amende ou des jours de travaux d'intérêt général. C'est toujours le juge qui est chargé de fixer la peine, c'est donc à lui que revient de déterminer le nombre de jours-amende et le montant de l'amende journalière, le tarif étant proportionnel à la gravité du délit et aux revenus des délinquants. Ce système s'il réduit le nombre de peines de prison, ne résout pas le problème de la prison préventive, d'autant que fixer les jours-amende prendra du temps aux juges et ne permet pas d'accélérer les procédures. Quant au bracelet électronique, il ne fait pas l'unanimité au sein des cantons et n'est de toute façon envisagé que comme une peine.

Dedans-dehors : parcours de combattante

Etre présumée innocente et néanmoins subir la punition des coupables, c'est l'incarcération préventive. Témoignage.

Estelle Pralong

Un matin, je suis réveillée par un bruit de clé dans une porte métallique. Une voix inconnue annonce «petit déjeuner». Où suis-je? Non, je n'ai pas rêvé. Ou plutôt le cauchemar ne fait que commencer.

Je vois le jour au travers des barreaux. Je suis en prison ou plus précisément en détention provisoire, présumée innocente mais privée de liberté. Pour moi qui n'ai jamais eu à faire à la police ou à la justice, la vie s'écroule. Je ne parviens pas à réaliser ce qui m'arrive. Je pense immédiatement à ma famille, à mes ami-e-s. Ils vont s'inquiéter. Je suis abattue et honteuse : «C'est impossible, demain je vais sortir.»

Je suis dans une chambre de douze mètres carrés absolument dépouillée, avec une jeune «collègue» qui m'introduit au fonctionnement de la «maison». La solidarité règne et chacune se soutient pour ne pas «péter un câble», pour ne pas sombrer face à l'inadmissible et à l'attente interminable.

Du rythme et des angoisses

Nos journées sont organisées et rythmées par les repas, la douche, la promenade et le sport une fois par semaine. Nous devons nous plier aux règles. Je viens d'un milieu modeste et j'ai été en internat pendant huit ans pour suivre mes études, je suis donc habituée à la discipline. Au bout de dix jours, il m'est offert, comme à chacune, la possibilité de participer, six heures par jour, à des ateliers. Ce travail nous permet d'acquérir un petit pécule pour faire quelques achats personnels à l'épicerie interne.

Je suis alors en contact avec toutes les détenues. Il y a les révoltées, les déprimées, les détraquées... Tous les délits sont représentés : meurtre, drogue, prostitution, vol... Je côtoie et je parle à des personnes d'un monde que je ne connaissais pas et que je ne voulais pas connaître. Pourtant, le respect est de mise. Personne ne juge personne. Chacune raconte ce qu'elle veut de son histoire.

Je suis très agréablement surprise par le comportement des gardien-nes et animateur-trices d'ateliers. Ils nous considèrent en tant qu'être humain et nous réconfortent quand nous en avons besoin. Et puis, pour moi qui suis croyante, quand le ciel est trop sombre, j'ai recours à Dieu et à l'aumônerie. Je suis reçue régulièrement par le Père Nicolas pour un moment d'écoute ou de détente devant un café.

Les samedis et dimanches semblent plus longs car il n'y a

pas d'ateliers et pas de visites d'avocats. J'ai pourtant l'immense privilège d'avoir, chaque dimanche, la visite de mes proches qui se relaient pour apporter un souffle de vie de l'extérieur. C'est parfois moi qui dois les réconforter, car cette épreuve est aussi très douloureuse pour eux.

Et puis il y a les moments d'angoisse avant chaque convocation hebdomadaire chez le juge: le trajet en fourgon, menottes au poing, l'attente dans une cellule aveugle. A la fin de ces journées, je suis contente de «rentrer». Il y a aussi l'attente d'une visite de l'avocat, la déception lorsque la détention se poursuit alors que l'on pensait sortir, le bonheur de voir une «collègue libérée», qui se transforme en mélancolie quand vous constatez que vous, vous êtes encore là, la douleur de ces femmes à qui leurs enfants manquent...

«La sortie: plus de murs de protection, plus rien.»

Et puis un jour... il y a la sortie. Et c'est encore plus difficile que le manque de liberté ! Plus de murs de protection, plus rien. Compte bancaire bloqué, expulsion de logement, plus de travail... Que faire ? Les factures se sont accumulées et pas de quoi manger. Alors commence une autre bataille. Grâce à l'amour des miens, je peux manger et rester digne sans devenir «clocharde». J'ai désormais une autre vision de ceux qui font la manche. Maintenant, je sais que cela peut arriver à tout le monde.

J'effectue d'incalculables démarches administratives : faire des dossiers pour le chômage, des demandes de délais pour éviter les poursuites. Je vais à pied pour aller d'un côté et de l'autre de la ville, car les tickets de bus coûtent trop chers. J'économise les coups de téléphone. Je ne mange pas à tous les repas, mais j'ai encore un logement chauffé, ayant réussi à éviter l'expulsion.

Je cherche immédiatement du travail, coachée par ma sœur aînée – au moins deux cents lettres et huit mois sans travailler. Finalement, la confiance d'une amie me permet de trouver un travail à temps partiel et à durée déterminée. Malgré toute ma bonne volonté, il me faut six mois pour retrouver un certain équilibre alors même que mon histoire n'est pas encore jugée. Après quinze mois d'enquête, le dossier a été transmis au procureur et j'apprends que le jugement n'aura sans doute pas lieu avant un an, les tribunaux sont débordés.

Vivre Sans Barreaux: pour que toutes les peines ne soient pas à perpétuité

Amal Safi



Malgré tout, je veux donner une note d'espoir à toutes les «collègues». Ne baissez jamais les bras et utilisez cette épreuve pour trouver une nouvelle force intérieure qui vous aidera à «renaître».

Merci à Anouck, Martial, Momo, Dorette, Marc, Philippe.... Pour leur aide et leur écoute.

Une pensée pour toutes celles que j'ai croisées et que je n'oublie pas.

Une pensée pour les hommes détenus pour lesquels les conditions sont beaucoup plus difficiles: ils passent souvent vingt-trois heures sur vingt-quatre à trois dans une cellule à cause de la surpopulation.

C'est à l'initiative des aumônier-e-s catholiques de la prison de Champ-Dollon, ainsi que de quelques personnes du monde juridique que Vivre Sans Barreaux (VSB) naît en mars 2003. Cette association, ouverte à tous et toutes, quelle que soit sa religion, a comme buts principaux l'accompagnement des ex-détenu-e-s dans leur réinsertion et le soutien aux familles des détenu-e-s. Accompagnement et soutien qui passe avant tout par l'écoute. En effet, selon Nicolas Desboeufs, membre actif de VSB, «les personnes anciennement détenues ont un besoin vital d'être écoutées, car se sentant incomprises, elles vivent l'extérieur comme une vraie prison». Pour aider les ex-détenu-e-s dans leur long processus de reconstruction, Vivre Sans Barreaux organise des rencontres entre des personnes ayant connu la prison, des membres de familles de détenu-e-s, et des membres de l'association. Ces rencontres peuvent prendre la forme d'un pique-nique, mais plus généralement elles ont lieu au cours de réunions appelées Histoire de Vie, où chacun-e peut parler de son parcours et de ses difficultés, et où il/elle peut se reconnaître dans l'histoire de l'autre et ainsi réaliser qu'il/elle n'est pas seul-e. VSB travaille aussi en collaboration avec Radio-Cité* (92.2 FM). Une fois par mois, au cours de l'émission «C'est la vie» une personne concernée par la prison – un parent de détenu ou un-e avocat-e – aborde un thème en lien avec l'incarcération, cela afin de sensibiliser la société aux difficultés des personnes détenues et à celles de leurs proches. De plus, VSB effectue un travail bénévole au sein même de la prison en organisant des ateliers d'écriture, par exemple. L'association Vivre Sans Barreaux espère à terme développer ses activités; elle a, par exemple, le projet d'ouvrir un restaurant tenu par d'anciens détenus... Mais trouver des fonds et un local se révèle une entreprise difficile.

VSB - Vivre Sans Barreaux

Dans la maison du Cénacle

17, promenade Charles-Martin

1208 Genève

Permanence ouverte le jeudi de 14h à 17h : 022/ 786.16.60

www.vivresansbarreaux.org

*Radio-Cité risque de disparaître, pour soutenir cette radio de proximité : www.radiocite.ch/radiothon.htm

«La peine me semble viser plutôt l'exemplarité et la dissuasion que la réhabilitation du coupable»

Federica Cogo et Anne-Christine Menu sont respectivement aumônières catholique et protestante à la prison de Champ-Dollon. Au contact quotidien avec les détenu-e-s, elles nous livrent leurs réflexions.

Propos recueillis par E.J.-R.

L'émilie : Quel est le rôle d'une aumônière de prison ?

Federica Cogo : L'aumônerie est le lieu où l'Église est présente dans une institution particulière, en l'occurrence la prison. Mais paradoxalement, lorsque j'accueille un-e détenu-e dans mon bureau, je ne dois pas oublier qu'en réalité, c'est elle/lui qui m'invite à m'asseoir à ses côtés pour partager la joie de la rencontre – même si cette rencontre a lieu au cœur de sa souffrance. Et la spécificité d'une rencontre à l'aumônerie est qu'elle se déroule toujours à trois : Dieu, le ou la détenu-e et moi-même. L'aumônier-e n'est qu'un instrument, le « catalyseur », pour ainsi dire, de la rencontre entre le ou la détenu-e et Dieu.

Anne-Christine Menu : Le rôle de l'aumônier-e en milieu carcéral est l'écoute de ce que les détenu-e-s désirent partager, que ce soient des préoccupations spirituelles, existentielles, ou des besoins pratiques (café, sucre...) et son accompagnement par le partage, l'enseignement biblique et la prière en fonction de la problématique rencontrée.

L'aumônier-e anime également les célébrations religieuses et à Champ-Dollon, les célébrations sont très fréquentées. En outre, l'aumônier-e est en lien avec la direction de la prison et peut à tout moment solliciter un entretien pour poser ses questions et faire des propositions. Enfin, l'aumônier-e n'est ni un assistant social, ni un médecin, ni un psychologue, ni un juge, ni un avocat. Sa spécificité est d'aider les personnes à cheminer, sous le regard de Dieu, avec leurs questions, leurs culpabilités, leurs souffrances, leurs joies.

L'émilie : Les aumônières s'occupent-elles indifféremment des détenus et des détenues ? Quelles différences percevez-vous dans vos relations avec les détenues et celles avec les détenus ?

F.C. : La prison de Champ-Dollon accueille environ 450-470 détenus dont seulement (et heureusement !) une vingtaine de femmes. Je rencontre donc en majorité des hommes. Lorsque je rencontre des femmes, une sorte de complicité s'installe, une certaine proximité de sensibilité, de façon d'être au monde. Je m'identifie plus facilement à leur situation. Avec les hommes, je vis plutôt l'altérité et la complémentarité. Ce sont deux mouvements différents : les femmes me renvoient à moi-même, les hommes me poussent à aller au-delà de moi-même.

A.-C. M. : Les aumônières voient également des hommes et des femmes détenus. En fait la population d'hommes détenus est beaucoup plus importante à Champ-Dollon, donc nous voyons bien plus d'hommes que de femmes.

Il y a évidemment une différence entre une relation homme/femme ou une relation femme/femme. La sensibilité des femmes et leur manière de vivre l'incarcération est spécifique ainsi que leur manière d'être en relation avec nous.

L'émilie : En tant que femmes, pensez-vous apporter quelque chose de spécifique au le milieu carcéral ?

F.C. : Sûrement oui, mais quoi ? La différence homme-femme est ontologique, je ne connais pas d'autre manière d'être au monde que celle que je vis en tant que femme. C'est donc ma façon féminine d'être au monde que j'apporte en prison. Dans le cadre de l'aumônerie, j'ai la possibilité de vivre une qualité typiquement féminine à savoir l'accueil. La femme est, jusque dans sa chair, accueil de la vie. Une vie qui ne lui appartient pas et dont elle devra se séparer pour qu'elle puisse acquérir son autonomie. Une fois, j'ai comparé mon travail d'accompagnement et d'écoute à celui d'une sage-femme : j'aide une vie qui n'est pas de moi à naître. Je crois aussi que la femme a une capacité de « tenir » dans la souffrance qui s'inscrit elle-aussi dans sa chair.

A.-C. M. : Oui, je pense que c'est une grande chance que de pouvoir apporter cette douceur dans les relations, ce regard et cette attention « maternels ». Nous n'avons pas de rapport d'autorité ni de force. Nous nous faisons respecter autrement. Lorsque je suis seule avec quarante détenu-e-s au culte, c'est par mon attitude, mon regard, mes paroles que j'obtiens le silence, pas par la force. Mais je crois que c'est avant tout par la conviction que je ne suis pas seule, que le Christ est avec moi, que je peux communiquer la paix et la sérénité.

L'émilie : Y a-t-il un type général de parcours (pauvreté, difficultés psychologiques, etc.) qui mène les femmes en prison ou y a-t-il que des parcours particuliers ?

F.C. : D'emblée, je dirais que les parcours particuliers priment sur les généralités. Cela me semble essentiel, si l'on veut reconnaître à l'être humain, homme ou femme, sa grandeur en tant qu'être libre et responsable ! Cela veut dire, par exemple, que si la pauvreté peut être un facteur qui facilite le choix du vol, de la prostitution, du gain facile, du transport de drogue ou autre, elle n'en est pas «mécaniquement» la cause.

A.-C. M. : Chaque histoire de vie que j'entends dans mon bureau est singulière. Toutefois, je peux dire que chez toutes les femmes que j'ai rencontrées, quel que soit le délit commis, il y avait une souffrance insurmontée, qui a conduit à l'acte délictueux. Je pense à des jeunes femmes, demandeuses d'asile, condamnées pour participation à un trafic de drogue. Le refus des autorités de leur permettre de travailler (cf. les lois sur l'asile), le non-sens que prenait leur vie en Suisse, le vide de leur quotidien durant des mois, voire des années, l'énorme pression psychologique qu'elles subissaient pour les forcer au départ, les ont fait craquer. La misère, les enfants à nourrir, la recherche désespérée d'un travail les font tomber dans des réseaux conduits par des hommes peu scrupuleux. Cela est aussi valable pour certains hommes.

L'émilie : Selon vos expériences, quelles sont les préoccupations majeures des détenues ?

F.C. : Les femmes incarcérées souffrent particulièrement de ce que leur incarcération fait subir aux personnes qu'elles aiment et spécialement à leurs enfants. La famille est au cœur de leurs préoccupations, beaucoup plus que leur propre situation en prison ou les soucis pour l'avenir. Pour d'autres, en particulier les femmes qui ont des problèmes de toxicodépendance, le moment de la sortie est source d'angoisse, car, pour certaines, c'est la rue qui les attend. Difficile à croire, mais dans certaines situations, la prison est mieux que la rue !

A.-C. M. : Nombre de femmes détenues ont des enfants, parfois en très bas-âge. L'angoisse et le vide de la séparation, la peur pour ce qu'ils deviennent sont l'une des plus grandes souffrances rencontrées.

Evidemment, les questions sur l'avenir sont omniprésentes, la peur pour certaines de sortir et d'être confrontées à la solitude lorsque les liens familiaux sont abîmés, l'angoisse que génère l'incarcération, lorsqu'elle se prolonge au-delà du supportable. Il y a aussi des préoccupations plus superficielles, telles l'apparence et la beauté. Mais coiffure, maquillage et habillement sont importants. On reconnaît une femme qui va moralement mieux à sa façon de prendre soin d'elle.

L'émilie : Pensez-vous que la prison puisse parfois apporter quelque chose de positif aux détenues (possibilité de se recadrer, d'apprendre un métier...) ou n'est-ce qu'une punition et une épreuve ?

F.C. : Champ-Dollon est une prison préventive. Les femmes, sauf quelques exceptions, n'y restent pas très longtemps. Il est donc difficile d'y envisager une formation ou un apprentissage. Par contre, elles ont la chance de pouvoir travailler assez rapidement dans un atelier créatif : poterie, travail sur bois, peinture, broderie, etc. C'est l'occasion de découvrir certains talents. Cependant, je crois que la prison – et je rejoins ici votre dernière question – ne se préoccupe pas ou pas assez, de la réinsertion. Nous vivons dans une société hantée par la peur. Dans ce climat, la peine me semble viser plutôt l'exemplarité et la dissuasion que la réhabilitation du coupable. Il est vrai qu'une collectivité doit pouvoir dire «non» au mal sous toutes ses formes, mais la prison est-elle la meilleure façon de signifier ce «non»? Peut-on dire «non» au mal en infligeant un autre mal au prétendu coupable? J'aimerais que la société puisse entendre le «cri» silencieux de tous ceux et toutes celles qui, derrière les barreaux, cherchent péniblement à relever la tête, à être accepté-e-s avec leurs fautes et qui demandent à ne pas vivre toute leur vie avec la honte d'avoir été un jour en prison.

A.-C. M. : Si la personne détenue peut vivre quelque chose de positif, ce n'est pas grâce à la prison. Être sorti d'un cercle infernal qu'on n'a pas pu arrêter soi-même est certes, une délivrance et certain-e-s détenu-e-s l'ont vécu momentanément comme cela. Je dis momentanément car le passage par la prison casse tellement de choses dans la vie des êtres que le plus souvent les détenu-e-s en sortent plus fragiles et meurtri-e-s que lorsqu'elles y sont entré-e-s.

L'émilie : Que voudriez-vous que la société sache ou comprenne sur la vie carcérale en général et sur la vie des femmes incarcérées en particulier?

A.-C. M. : Une grande majorité d'hommes et de femmes n'ont pas leur place en prison. La prison crée l'illusion qu'on protège la société contre les délinquants. Mais, la plupart des prisonniers en sortent avec des difficultés supplémentaires.

La prison est un mal infligé qui répond à un mal commis. Elle ne touche pas seulement les fautifs. Trop souvent, on oublie la famille, les enfants, l'épouse qui du jour au lendemain doit faire face à des difficultés extraordinaires : surmonter la honte, vivre avec un salaire en moins, faire face à tous les problèmes administratifs que l'emprisonnement du conjoint occasionne. Le coût social n'a peut-être jamais été calculé, mais je le pense exorbitant.

D'ailleurs, je ne peux pas parler de vie en prison, mais de survie. Certain-e-s heureusement trouvent la force de faire un magnifique travail sur eux/elles-mêmes et en ressortent transformé-e-s.